



**Biennale de l'éducation en Afrique
(Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008)**

**Au-delà de l'éducation primaire :
défis et approches pour étendre les opportunités d'apprentissage**

Session 2

**Présentations
sur le développement
du post-primaire**

**La dynamique partenariale pour une gouvernance locale
en éducation**

Par Adiza HIMA

**Document de travail
en cours d'élaboration**

NE PAS DIFFUSER

DOC 0.0.07

Ce document a été préparé pour la biennale de l'ADEA (Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008). Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont ceux de(s) l'auteur(s) et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à ses membres, aux organisations qui lui sont affiliées ou à toute personne agissant au nom de l'ADEA.

Le document est un document de travail en cours d'élaboration. Il a été préparé pour servir de base aux discussions de la biennale de l'ADEA et ne doit en aucun cas être diffusé dans son état actuel et à d'autres fins.

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) – 2008

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

Institut international de planification de l'éducation

7-9 rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél. : +33(0)1 45 03 77 57

Fax : +33(0)1 45 03 39 65

adea@iiep.unesco.org

Site web : www.ADEAnet.org

PROJET DE DOCUMENT RELATIF À LA CONTRIBUTION DE LA CONFEMEN À LA BIENNALE DE L'ADEA

La communauté internationale reconnaît que chaque citoyen a droit à une éducation lui permettant d'exploiter son plein potentiel et de développer sa personnalité afin de pouvoir contribuer au développement de la société dans laquelle il vit.

Depuis la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT) de Jomtien (1990) et le Forum mondial de Dakar (2000), plusieurs actions ont été entreprises pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous. Bien que ces actions aient davantage porté sur l'enseignement primaire, les préoccupations en ce qui a trait à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle et technique ont été présentes dans les réflexions de plusieurs organisations, associations et institutions.

D'ailleurs, la CONFEMEN portait déjà une attention au post-primaire dès 1996, lors de sa 47^e session ministérielle, qui s'est tenue à Liège (Belgique) et elle recommandait clairement la reconnaissance de la formation professionnelle et technique comme partie intégrante du système éducatif ainsi que la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général.

De plus, la 49^e session ministérielle de Bamako (Mali, 2000) a donné l'occasion aux Ministres membres de s'exprimer sur la nécessité de développer des stratégies novatrices pour réduire les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, mais surtout dans les filières de formation professionnelle et technique.

En vue de la relance de la CONFEMEN, en 2002, lors de la 50^e session ministérielle de la CONFEMEN à Ouagadougou (Burkina Faso), les Ministres ont adopté un Cadre d'action s'articulant autour de quatre axes prioritaires dont la promotion de l'EPT dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il ne s'agissait pas seulement de mettre l'accent sur l'éducation de base, mais également de permettre aux élèves de s'insérer dans un processus d'éducation et de formation secondaire et supérieure ainsi que de formation professionnelle et technique.

Toutefois, lors de la 48^e session ministérielle tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire (1998), la CONFEMEN a abordé le thème de la dynamique partenariale comme choix stratégique en vue de développer l'accès à l'école et de renforcer la qualité, la pertinence et la gestion de l'éducation. Considérant la dynamique partenariale comme un vecteur important à l'amélioration des systèmes éducatifs, ce thème a de nouveau été exploité lors des Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique qui se sont tenues les 16, 17 et 18 octobre 2007 à Dakar (Sénégal). La réunion des trois acteurs principaux de l'éducation, soit le ministère, les parents et les enseignants, échangeant sur des stratégies relatives au bon fonctionnement du partenariat, faisait de ces Journées un événement novateur.

Lors de ces Journées, la dynamique partenariale a été exploitée sous trois thèmes précis dont celui portant sur la décentralisation. Les défis de la décentralisation sont nombreux que ce soit sur le plan sociopolitique, administratif, financier et humain. Pour être en mesure de relever ces défis, il faut tenir compte des réalités de chaque pays. Les ministères en charge de l'Éducation ont un rôle d'impulsion et de facilitation pour régler une gouvernance participative et

démocratique. Pour concrétiser le transfert des fonctions de planification, de gestion et de suivi de l'exécution des activités éducatives aux collectivités territoriales et aux communautés de base, il est recommandé de les impliquer dans le processus d'apprentissage de gestion du système éducatif au niveau local. C'est la raison pour laquelle la CONFEMEN a choisi de s'attarder davantage à la dynamique partenariale au sein d'une gouvernance locale.

La dynamique partenariale demeure une stratégie à privilégier pour optimiser le développement des systèmes éducatifs, particulièrement l'enseignement secondaire. Le document qui sera présenté à la Biennale abordera la réussite de cette dynamique par certains facteurs essentiels. Dans un premier temps, les grandes orientations politiques de la CONFEMEN au regard de la dynamique partenariale définies en 1998 et reconduites en 2007 seront présentées. D'abord, il sera mentionné l'importance de la définition et de la clarification des rôles des différents partenaires.

La CONFEMEN a réalisé une enquête auprès de ses États et gouvernements membres sur divers aspects de l'enseignement secondaire. Cette enquête a permis de constater les besoins de politiques éducatives qui tiennent compte d'une formalisation des partenariats et d'une définition claire des rôles et des responsabilités. En effet, puisqu'une bonne gouvernance est favorisée par la mise en place de partenariats dynamiques impliquant l'ensemble des partenaires de l'école, il est important que soient définis et clarifiés les rôles et responsabilités de chacun. Ainsi, en identifiant et en reconnaissant les compétences des différents partenaires, la dynamique partenariale instaurée permettra de favoriser la qualité de l'éducation et de répondre aux contraintes des systèmes éducatifs. Plus précisément, les visées du partenariat devraient s'orienter vers la mise en synergie de toutes les potentialités pour le développement de l'école, une meilleure circulation de l'information entre tous les acteurs concernés ainsi que le suivi des actions.

Cette première partie traitera également de la reddition de compte comme pratique efficace dans la gestion des systèmes éducatifs dans le contexte actuel des pays membres de la CONFEMEN. Une telle reddition de comptes exige que chaque acteur comprenne bien son rôle et ses responsabilités puisque pour être imputable d'un résultat obtenu, il faut avoir l'autorité et le contrôle nécessaire à l'accomplissement des actions à poser. Il est également important que les objectifs poursuivis, les réalisations attendues et les contraintes à respecter soient explicites, compris et acceptés en tenant compte des pouvoirs, des compétences et des ressources de chaque partenaire. Enfin, une reddition de comptes demande des mécanismes formels d'évaluation et faire l'objet de suivis.

Puis, il sera question de la mobilisation des ressources et du renforcement des capacités particulièrement au niveau local. Le renforcement des capacités des partenaires, particulièrement des élus locaux faciliterait la bonne marche du partenariat en éducation. En effet, en développant leurs compétences relatives à l'éducation, ces partenaires s'approprieraient plus facilement de leur dossier et seraient plus en mesure de répondre au mandat qui leur ait confié. Il ne s'agit pas uniquement de former ces partenaires mais également de les accompagner et de leur apporter support et soutien. D'ailleurs, un réel partenariat est favorisé par un accompagnement réciproque, par exemple, l'État accompagne les autres partenaires et accepte d'être accompagné par ces partenaires.

La deuxième partie du document concernera l'option choisie par la CONFEMEN du renforcement de la gouvernance locale vers une autonomisation des établissements scolaires. Pour la CONFEMEN, assurer une gouvernance locale efficace et efficiente favorise l'accès, l'équité et la qualité. De plus, une dynamique partenariale dans une gouvernance locale où l'autonomisation des établissements est favorisée permet une interrelation entre les établissements du primaire et ceux du secondaire. Ainsi, les acteurs de l'éducation en ayant un regard d'ensemble des différents types d'établissement peuvent se concerter pour une meilleure poursuite de l'éducation de base du primaire vers le premier cycle du secondaire, un meilleur arrimage entre les programmes des deux niveaux et une meilleure coordination locale dans la gestion scolaire.

Tout au long du document, des études de cas et des exemples de bonnes pratiques viendront illustrer les propos de la CONFEMEN.